

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/81

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 0

Procurations : 08

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUIILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

Objet : Création d'un poste d'accroissement d'activité

Exposé :

Le Président expose que le conseil communautaire au cours de sa séance du 25 novembre 2021 avait autorisé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2022 au titre d'un contrat d'accroissement saisonnier d'activité.

Compte tenu de la charge importante de travail des services techniques, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} au 30 octobre 2022 au titre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour fluidifier le fonctionnement du service.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **décide** de créer un poste d'adjoint technique à temps complet du 1^{er} au 30 octobre 2022 au titre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité,
- **autorise** le Président à signer ce contrat ainsi que ces éventuels avenants.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-81-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022